

S'Bindrer Dorf Blatt'l

Sept; Oct; Nov; Déc





Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'été calendaire touche à sa fin dans quelques jours, malgré une météo plutôt capricieuse aux mois de juillet et août. Des phénomènes exceptionnels ont également touché notre commune, mais on peut s'estimer heureux quand on voit les dégâts occasionnés dans d'autres régions ou d'autres pays. Nous étions sollicités par bon nombre d'entre vous pour un classement en catastrophe naturelle de la commune. Ce critère n'est pas valable pour les montées de la nappe phréatique ou les inondations de caves que nous avons connues cet été. Par contre, nos réseaux d'assainissement qui ont environ 40 ans, sont avec ces phénomènes, totalement saturés, c'est pour cela que le SDEA travaillera de plus en plus sur la séparation des eaux usées des eaux de pluie. Le gros chantier rue de Wittisheim a été réalisé dans ce but.

Plus globalement, notre commune est en travaux depuis le mois de mai et bon nombre de déviations et d'alternats ont été mis en place durant cette période. Nous étions bien conscients des désagréments générés auprès des riverains puisque le trafic routier était dévié ailleurs, mais cela est nécessaire afin d'entretenir nos voiries et nos réseaux. Certes des fins de chantiers ou des aménagements sont toujours à faire, mais je peux vous assurer que tout sera terminé courant de l'automne.

Le mois de septembre est également le mois de la rentrée scolaire. Les institutrices avec la directrice et les ATSEM ont fait le nécessaire afin que cette rentrée se passe sans encombre.

Comme nous le relations dans de précédentes éditions, notre périscolaire provisoire pour 3 à 4 ans, est également en place dans la salle du haut de notre complexe. Il accueille les enfants de Bindernheim, et certains de Hilsenheim, Wittisheim et Sundhouse. Avec l'ouverture de ce nouveau site, il n'y a eu aucun refus d'accueil dans notre secteur. La Communauté de Communes travaillera dès cet automne sur les projets de construction de nouveaux périscolaires, et j'ai bon espoir que Bindernheim sera doté d'un tel site. La commune profitera de l'opportunité pour améliorer nos locaux actuels de l'école.

Concernant le sol du gymnase, les travaux sont actuellement en cours et nous espérons que ce nouveau principe sera le bon, et que nous n'aurons plus d'humidité à l'origine des déformations du revêtement final.

Un autre chantier va voir le jour cet automne qui est la construction d'un mât avec antennes pour les réseaux mobiles. La commune étant considéré comme « zone blanche », nous étions contactés par plusieurs constructeurs pour la mise en place d'un mât. Le conseil municipal' à l'unanimité' a voté favorablement pour la mise en place de ce support au lieudit Klausseide. Afin de répondre aux craintes exprimées par quelques riverains, des mesures de champs magnétiques auront lieu avant et après l'installation.

Malgré un contexte encore chahuté par la pandémie, le conseil municipal, mes adjoints et moi-même, vous souhaitons une belle rentrée et de nombreux jours ensoleillés pour cet automne.

Bliwa gsund et Haldeni guat !!!

Votre Maire Christian MEMHELD



APPELS d'URGENCES:

SAMU: 15 Police secours: 17

Pompiers: 18 Appel Urgence Européen: 112



Gendarmerie locale
100, rue Clémenceau
67390 MARCKOLSHEIM
© 03 88 58 29 80

MAIRIE

2, rue du Sel 67600 BINDERNHEIM

2: 03.88.85.40.21

<u>Horaire d'ouverture</u>:

Lundi 15h à 19h Jeudi 8h30 à 12h Mail:

mairie@bindernheim.fr

<u>Site internet</u>:

www.bindernheim.fr

Permanence
Maire/Adjoints:
Lundi 17h à 19h
et sur rendez-vous

CONSEIL MUNICIPAL

EN BREF, en séance du 17 mai 2021 le conseil municipal :

40. EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE RUE DU CANAL

Avant de débuter le débat sur ce point, Mme WANTZ Jenny quitte la salle étant personnellement concernée.

Ensuite, le Maire rappelle que la commune a vendu le dernier terrain dans la zone à vocation d'activité lieudit Grundland à M. STRAUB André, gérant de la société Happy Crockett. Après avis d'ENEDIS, il s'avère que l'extension du réseau, pour pouvoir raccorder l'activité, est de 110 mètres linéaires. De ce fait, c'est obligatoirement à la collectivité de prendre en charge cette dépense chiffrée à environ 6 500 € HT.

Le Maire précise à titre d'information que dans le cas où la collectivité refuse de prendre en charge cette dépense, le terrain deviendra de fait inconstructible. Et en aucun cas cette viabilisation ne peut être imputé à l'acheteur de quelque manière que ce soit conformément à la règlementation.

Il soumet la proposition de payer cette viabilisation aux conseillers et sollicite leur avis.

M. SOETE Christophe demande les constructions prévues. Il s'agit d'un hall de stockage et d'une maison d'habitation donc le raccordement est indispensable.

Après débat, le Conseil Municipal

APPROUVE l'extension du réseau électrique dans la rue du Canal afin de pouvoir raccorder le projet de M. STRAUB

DECIDE de prendre la charge financière de l'extension.

ADOPTE A L'UNANIMITE

41. TRANSFERT PARTIEL EXCEDENT 2020 BUDGET ANNEXE LES ACACIAS

Vu l'excédent de fonctionnement de 176 926,48 € du budget annexe les Acacias pour l'exercice 2020 ;

Vu les prévisions budgétaires 2021 du budget annexe les Acacias (compte 6522) et du budget principal (compte 7551);

Considérant la nécessité de délibérer pour opérer le transfert total ou partiel de l'excédent du budget annexe les Acacias au budget principal;

Le Conseil Municipal,

DECIDE de transférer partiellement l'excédent de fonctionnement 2020 du budget annexe les Acacias à hauteur de 150 000 € au budget principal 2021;

CHARGE le Maire d'exécuter comptablement cette opération ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

42. PRISE DE LA COMPETENCE "ORGANISATION DE LA MOBILITE" PAR LA CCRM
Par délibération en date du 17 février 2021, la communauté de Communes a pris la compétence "Organisation de la mobilité". Ainsi, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pourra construire un projet de territoire en maîtrisant l'élaboration de sa stratégie locale de mobilité en lien avec les autres politiques locales, environnementales, sociales et économiques.

Pour que cette compétence puisse être effective, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim invite chaque commune membre à délibérer en conseil municipal dans un délai de 3 mois à compter du 18 février 2021. À défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Pour mémoire, la loi LOM du 24 décembre 2019 est une évolution de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) votée en 1982. Cette loi a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale. En effet, de vastes territoires se trouvaient dépourvus d'un acteur public exercant cette compétence localement pour proposer une offre de service de mobilité alternative à l'usage individuel de la voiture.

Aujourd'hui, les communautés de communes sont encouragées par la loi LOM à prendre cette compétence avant le 31 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5;

Vu la loi nº 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 :

Vu la délibération n°2021-015 du 17/02/2021 de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim;

Considérant que les communes membres de la CCRM sont invitées à se prononcer sur cette prise de compétence ;

Considérant que la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pourra construire un projet de territoire en maîtrisant l'élaboration de sa stratégie locale de mobilité;

Considérant que la Région Grand Est continuera à assurer l'exécution des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire;

APPROUVE le transfert de la compétence "Organisation de la mobilité" à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

ADOPTE A L'UNANIMITE

43. CREATION DE POSTES : AGENTS SAISONNIERS

Le Maire explique au Conseil Municipal que des saisonniers sont en cours de recrutement afin de remplacer les agents communaux lors de leurs congés en juillet-août. Les candidatures étaient ouvertes jusqu'au 30 avril, après quoi les élus ont procédé à un tirage au sort.

Il est fait état des divers travaux d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts qui pourraient leur être confiés. Le Maire propose donc de créer les postes suivants :

- -1 poste d'agent saisonnier faisant fonction d'adjoint technique à temps complet à compter du 12 au 30 juillet 2021 ;
- 1 poste d'agent saisonnier faisant fonction d'adjoint technique à temps complet à compter du 02 au 20 août 2021 ;

Il propose de fixer la rémunération de ces agents à l'échelon 1 de l'échelle de rémunération C1 afférent à leur grade, soit IB 354 - IM 332.

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE la création des postes suivants :

- 1 poste d'agent saisonnier faisant fonction d'adjoint technique à temps complet à compter du 12 au 30 juillet 2021;
- 1 poste d'agent saisonnier faisant fonction d'adjoint technique à temps complet à compter du 02 au 20 août 2021 ;

FIXE la rémunération à l'échelon 1 de l'échelle C1 afférent à leur grade.

ADOPTE A L'UNANIMITE

EN BREF, en séance du 03 juin 2021 le conseil municipal :

45. <u>AMENAGEMENT ENTRÉE D'AGGLOMERATION SUD ET REPRISE DES BORDURES</u> <u>RUE DE WITTISHEIM</u>

Le Maire présente le projet d'aménagement de l'entrée Sud d'agglomération qui comprend notamment la placette des bennes, une piste douce entre la placette et la rue de Wittisheim, le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération et la matérialisation de stationnements à côté de l'entreprise Saintpaul Espaces Verts. Le projet prévoit également de l'éclairage public au niveau de la piste douce et l'installation de 2 écluses afin de réduire la vitesse. Enfin, des bordures seront reprises dans la rue de Wittisheim afin de se conformer aux normes des personnes à mobilité réduite.

Après débat, le Conseil Municipal

APPROUVE le projet d'aménagement de l'entrée d'agglomération Sud ainsi que la reprise des bordures dans la rue de Wittisheim :

DECIDE de retenir LBSH Ingénierie pour la maîtrise d'œuvre ;

APPROUVE le devis de LBSH Ingénierie pour un montant de 7 280 € HT ;

AUTORISE le Maire à lancer une procédure adaptée de consultation des entreprises.

ADOPTE A L'UNANIMITE

46. REMPLACEMENT SOL SALLE POLYVALENTE

M. MARTIN Daniel rappelle que des cloques sont apparues sur le sol de la salle polyvalente suite à un dégât des eaux. Après vérification par une étude de sol, il s'avère que la dalle est saine et que l'humidité provient effectivement des infiltrations d'eau par la porte.

Ensuite, après avis du fournisseur du sol et de l'expert en charge du dossier il est préférable de remplacer la totalité du revêtement pour éviter des imperfections qui altèreraient la qualité d'utilisation. A cet effet, l'assurance a accepté de prendre en charge la totalité du remplacement du sol suite aux conclusions de l'expert.

Le Conseil Municipal

APPROUVE le remplacement total du sol de la salle polyvalente ;

APPROUVE le devis de l'entreprise ART DAN d'AIGREMONT pour un montant de 66 790,66 € HT;

AUTORISE le Maire à signer le devis sur la base de l'article 142 de la loi ASAP du 07/12/2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

47. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCRM

Le Maire rapporte que, suite à la modification de la compétence facultative « Petite enfance, enfance et jeunesse » opérée par arrêté interpréfectoral du 28 novembre 2019 relative à la gestion et l'exploitation des structures d'accueil de l'enfance les jours scolaires, les mercredis et les vacances scolaires pour la concentrer pour les jours scolaires sur le temps du midi et du soir, il convient aussi de mettre à jour les statuts de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim. Cette modification avait pour origine le souhait de certaines communes de pouvoir assurer un accueil des enfants avant 8 heures et avait été validé par délibération du Conseil Communautaire en date du 3 avril 2019.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCRM (suite)

La mise à jour des statuts est, par ailleurs, aussi nécessaire compte tenu des évolutions législatives et réglementaires suivantes :

- ✓ exercice par l'EPCI de la compétence organisation de la mobilité en lieu et place des communes en application de la loi sur l'organisation des mobilités dite « LOM » du 24 décembre 2019 suite à la délibération du Conseil de Communauté en date du 17 février dernier ;
- ✓ actualisation du libellé de la compétence relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs en référence à la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 ;
- ✓ changement de catégorisation de la compétence GEMAPI qui est maintenant une compétence obligatoire et non plus facultative, depuis le 1^{er} janvier 2018, suite à loi NOTRe du 7 août 2015, tout comme le tourisme, l'eau et l'assainissement (à compter du 1^{er} janvier 2021, pour ces deux dernières prérogatives);
- ✓ suppression de la notion de compétences optionnelles, suite à la publication de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- ✓ nouvelle composition de l'Assemblée communautaire en terme de répartition des sièges pour chaque commune suite au renouvellement général des conseils municipaux de 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant la nécessité d'une mise à jour des statuts de la Communauté de Communes pour répondre aux évolutions législatives et réglementaires ;

Considérant que ces modifications statutaires sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'établissement et des conseils municipaux des communes membres qui se prononcent dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement ;

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur la mise à jour statutaire proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

ADOPTE la proposition de nouveaux statuts joints à la présente délibération portant modification des différents points présentés :

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

ADOPTE A L'UNANIMITE

48. <u>RESTITUTION AUX COMMUNES DE LA COMPETENCE FACULTATIVE "VERSEMENT</u> <u>DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES AU SDIS</u>

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) a défini le développement de l'offre en matière d'accueil périscolaire comme l'un des axes forts de son projet de territoire pour la mandature en cours. Ainsi, afin de conforter l'attractivité du territoire, mais aussi répondre aux nombreuses demandes des familles en attente de places, la Collectivité souhaite initier un programme ambitieux de création de 285 places sur les sites de Bindernheim, Hilsenheim, Marckolsheim, Sundhouse et Wittisheim.

L'incidence financière de la mise en œuvre de ce programme est évaluée, à l'heure actuelle, à 500 000 € par an en dépenses de fonctionnement nouvelles et à 10,5 M€ pour l'investissement.

La mobilisation d'un emprunt de l'ordre de 4,5 M€ et l'obtention de subventions de la part des financeurs habituels de la CCRM devrait permettre de faire face aux investissements conséquents prévus. Par contre, la charge découlant en matière de fonctionnement nécessite des arbitrages politiques pour supporter ces dépenses nouvelles.

La commission « Finances, Budget et Administration Générale » de la Communauté de Communes a, lors de ses diverses réunions, privilégié, majoritairement, la restitution de la compétence facultative « Versement des contributions financières au SDIS en lieu et place des communes membres » aux communes. Cette compétence représente, au titre de l'exercice 2021, une dépense de l'ordre de 491 000 € pour l'intercommunalité.

Pour la Communauté de Communes, l'incidence en terme de taux de fiscalité est de 23,82 points sachant qu'un point représente 20 597,11 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant la nécessité de disposer, pour la Communauté de Communes, pour les investissements programmés en matière de périscolaires, notamment, de marges de manœuvre budgétaires afin de supporter les charges de fonctionnement qui en découlent ;

Considérant que les compétences exercées par un établissement public de coopération intercommunale et dont le transfert à ce dernier n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive peuvent, à tout moment, être restituées à chacune de ses communes membres ;

Considérant que ces modifications statutaires sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'établissement et des conseils municipaux des communes membres qui se prononcent dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement ;

Considérant que, dans le cadre de la restitution de la compétence facultative « Versement des contributions financières au SDIS en lieu et place des communes membres », le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur la restitution proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable ;

APPROUVE la restitution de la compétence facultative « Versement des contributions financières au SDIS en lieu et place des communes membres » de la Communauté de Communes aux communes membres ;

ACTE le coût des dépenses liées à la compétence restituée ainsi que les taux représentatifs de ce coût pour l'établissement public de coopération intercommunale et chacune de ses communes membres joint à la présente délibération ;

DEMANDE que le coût du transfert pour les communes soit échelonné sur une période de 5 années en dérogeant à la règle de droit commun en matière de répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ;

ADOPTE la proposition de nouveaux statuts joints à la présente délibération ;

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

ADOPTE A L'UNANIMITE

49. REVISION DU LOYER ET DECOMPTE DES CHARGES DU LOGEMENT NORD

M. le Maire explique qu'il convient de procéder à la révision du loyer du logement Nord ainsi qu'au décompte des charges. Pour rappel, le locataire verse 75 € d'acompte par mois sur les charges qui sont les suivantes :

- Les frais de chauffage (gaz)
- Les frais d'eau et d'assainissement
- La redevance pour les ordures ménagères

Tout d'abord concernant la révision du loyer, le locataire verse actuellement un loyer de 521,49 € par mois. Selon l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2021, qui implique une augmentation de +0,09 %, le montant du loyer s'élèverait à 521,97 €.

Ensuite, le Maire présente le récapitulatif des consommations pour les charges :

- Les frais de chauffage (gaz) :

509,50€

- Les frais d'eau et d'assainissement :

547,00€

- La redevance pour les ordures ménagères : 95,80 €

Soit un total de 1 152,30 € - (75 € x 12 mois de charges) = 252,30 € de charges à régulariser par le locataire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la révision du loyer du logement Nord qui passe à 521,97 € pour la période du 01/06/2021 au 31/05/2022 ;

APPROUVE le décompte des charges qui s'élève à 1 152,30 € pour la période du 01/06/2020 au 31/05/2021;

CHARGE le Maire de procéder à la facturation des 252,30 € à verser par le locataire pour les charges ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

EN BREF, en séance du 12 juillet 2021 le conseil municipal :

52. <u>AMENAGEMENT ENTRÉE D'AGGLOMERATION SUD ET REPRISE DES BORDURES RUE DE WITTISHEIM : ATTRIBUTION DU MARCHE</u>

Le Maire rappelle la consultation lancée le 08/06/2021 et qui s'est achevée le 28/06/2021. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 05 juillet afin d'examiner les offres des 2 entreprises sur les 4 consultées. Le Maire rend compte des observations et remarques de la commission.

Après débat et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, le Maire soumet l'offre suivante :

COLAS France de OSTWALD pour 88 019,90 € HT

Le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir l'entreprise COLAS France pour le montant susmentionné;

CHARGE le Maire de notifier le choix aux différentes entreprises candidates ;

AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue et tout document afférent ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

53. <u>CONVENTION DE MISE A DIPOSITION DE PERSONNELS AU PROFIT DE LA CCRM</u>

Le Maire expose que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition des agents territoriaux prévoit que les fonctionnaires et agents non titulaires de droit public peuvent faire l'objet, d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales ou établissements publics en relevant.

La mise à disposition doit impérativement présenter un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre la collectivité et l'organisme d'accueil (projet joint à la présente délibération). Par ailleurs, le Comité Technique a été saisi pour avis, s'agissant de nouvelles modalités d'exercice des emplois de certains agents de communes de la Communauté de Communes.

Dans ce cadre, il est donc proposé que la commune de Bindernheim apporte son assistance à la Communauté de Communes dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition d'agents communaux par voie de convention ;

AUTORISE le Maire à passer et à signer, à cet effet, la convention de mise à disposition et tout autre document à mettre en œuvre avec la CCRM selon le modèle joint en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

54. CONVENTION DE MISE A DIPOSITION DE MATERIELS AU PROFIT DE LA CCRM

Le Maire, expose que le décret n° 2012-124, du 30 janvier 2012 relatif à la mise en œuvre de diverses dispositions de la loi de Réforme Territoriale précise en particulier les conditions dans lesquelles les collectivités peuvent s'apporter concours réciproque au titre de la mutualisation avec remboursement des frais pour les services mis à disposition.

Les communes composant la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ont donc la faculté de mettre à disposition des agents de la CCRM du matériel dans le cadre de convention. Cette disposition permet par la mutualisation des moyens une optimisation d'utilisation des matériels acquis. Ces outillages sont mis à disposition de la Communauté de Communes, selon les conditions de tarifs et de destination fixées par une convention entre les deux collectivités.

Néanmoins, si la disponibilité ou l'obligation de présence de l'agent technique était rendu nécessaire, cette prestation sera facturée forfaitairement en fin d'année, et ceci à chaque commune. Cette mise à disposition de personnel fera l'objet d'une convention propre conformément à la règlementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition de matériel par voie de convention sous réserve que le matériel loué soit obligatoirement assortis de la mise à disposition d'un agent technique de la commune conformément au point précédent ;

AUTORISE le Maire à passer et à signer, à cet effet, la convention de mise à disposition de matériel et tout autre document à mettre en œuvre avec la CCRM selon le modèle joint en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

55. CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE ECLAIRAGE PUBLIC POUR LA RUE DE WITTISHEIM

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée d'agglomération Sud, une extension du réseau de l'éclairage public est prévue entre le n°31 et la placette des bennes. L'éclairage public relève de la compétence de la CCRM, il est donc nécessaire d'établir une convention de maîtrise d'ouvrage.

Pour rappel, la CCRM prend en charge 50 % des travaux d'extension à savoir 1 000 € HT par candélabre et 12,50 € HT par ml de réseau. En ce qui concerne ces travaux, le total s'élève à 3 212,50 € HT soit 3 855 € TTC.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage avec la CCRM pour l'extension du réseau d'éclairage public entre la rue de Wittisheim et la placette des bennes ;

APPROUVE les termes financiers ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout autre document afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

56. <u>EVALUATION DU PERSONNEL : DETERMINATION DES CRITERES D'EVALUATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL</u>

Le Maire explique à l'assemblée que l'entretien professionnel a été rendu obligatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation qui est abandonnée et caduque dans toute la Fonction Publique.

Ce dispositif concernera tous les fonctionnaires de la collectivité et s'appliquera obligatoirement pour l'évaluation des activités postérieures au 1^{er} janvier 2015.

1. <u>Le dispositif applicable aux fonctionnaires</u>

L'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct. Il porte principalement sur :

- les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève ;
- les objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service;
- la manière de servir du fonctionnaire ;
- les acquis de son expérience professionnelle ;
- le cas échéant, ses capacités d'encadrement;
- les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et à son projet professionnel ainsi que l'accomplissement de ses formations obligatoires ;
- les perspectives d'évolution professionnelle en termes de carrière et de mobilité.

L'agent est invité à formuler, au cours de cet entretien, ses observations et propositions sur l'évolution du poste et le fonctionnement du service.

Les comptes rendus d'entretiens professionnels font partie des éléments déterminants pour l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire prise en compte pour l'avancement d'échelon, pour l'établissement des tableaux d'avancement de grade et pour la promotion interne.

2. Le dispositif applicable aux agents contractuels

L'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct. Il porte principalement sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève ;
- les objectifs assignés à l'agent pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service ;
- la manière de servir de l'agent ;
- les acquis de son expérience professionnelle ;
- le cas échéant, ses capacités d'encadrement ;
- les besoins de formation de l'agent eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et à son projet professionnel ;
- les perspectives d'évolution professionnelle, et notamment ses projets de préparation aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

L'agent est invité à formuler, au cours de cet entretien, ses observations et propositions sur l'évolution du poste et le fonctionnement du service.

L'entretien donne lieu à un compte rendu établi et signé par le supérieur hiérarchique direct. Ce compte rendu comporte une appréciation générale littérale, sans notation, exprimant la valeur professionnelle de l'agent.

Sur le rapport du Maire, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DECIDE d'instaurer l'entretien professionnel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires et des agents contractuels, en lieu et place de la notation, et de fixer comme suit les critères à partir desquels la valeur professionnelle est appréciée :

- <u>les résultats professionnels</u> :
- les compétences professionnelles et techniques :
- les qualités relationnelles :
- les capacités d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur :

57. <u>DESIGNATION DES DELEGUES BINDR'ASSOC 2015</u>

M. GERBER Christian indique qu'il convient de renouveler le comité directeur de Bindr'Assoc 2015 suite aux élections municipales.

A cet effet, le titre troisième des statuts de l'association prévoit que le comité se compose d'un minimum de 10 membres dont de droit :

- Le Maire de la commune
- L'adjoint au Maire délégué
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune

Un appel est lancé aux volontaires. Mme SCHWEIN Jasmine demande des précisions quant au rôle des délégués. M. GERBER Christian précise que Bindr'Assoc a pour fonction de travailler en collaboration avec toutes les associations locales : manifestations, calendrier des manifestations, achat de matériel...

Le Conseil Municipal

DESIGNE les membres suivants pour faire partie du comité de Bindr'Assoc 2015 pendant toute la durée du mandat :

- M. MEMHELD Christian, Maire
- M. GERBER Christian, adjoint au Maire délégué
- Mmes SCHWEIN Jasmine et DISCHLI Claire délégués titulaires et Mmes BAEHR Isabelle et BISCHOFF Rachel délégués suppléants

ADOPTE A L'UNANIMITE

58. **DECISION MODIFICATIVE N°01/2021**

Le Maire précise que lors du renouvellement du matériel téléphonique à la mairie, la caution des équipements n'a pas été prise en compte au budget. Aussi, il convient de réaliser les mouvements de crédits suivants :

022 Dépenses imprévues :

- 450 €

- 275 Dépôts et cautionnements versés :

+ 450 €

ADOPTE A l'UNANIMITE

TRAVAUX

Travaux d'aménagement du chemin de Zelsheim, de l'entrée d'agglomération Est et de la traversée du Canal.





La CeA a exécuté et financé la réfection du pont qui enjambe le canal du Rhône au Rhin. La commune en a profité pour réaliser les travaux de la traversée du canal, d'aménagement du chemin de Zelsheim et de l'entrée Est du village. Une création d'une voie douce reliant la rue du canal à la rue de Diebolsheim a vu le jour pour la sécurisation des piétons





Travaux Laufgraben



Avant Travaux (Aout 2021)

Laufgraben fait partie programme de restauration des cours d'eau sur le territoire de la CCRM. Les travaux de diversification permettront retrouver une section d'écoulement cohérente du cours d'eau qui présente une surlargeur. Ils également permettront reconnexion des berges avec les parcelles adjacentes, la création d'habitats diversifiés pour la faune aquatique ainsi qu'une meilleure oxygénation de l'eau



Travaux en cours (septembre 2021)

Travaux entrée sud et rue de Wittisheim.

La CeA a effectué et financé les travaux de réfection de l'enrobé de la rue de Wittisheim. Le SDEA en a profité pour séparer les eaux pluviales du réseau assainissement sur une partie du tronçon. (entre la rue des lilas et rue du Buhly).

En même temps, la commune a décidé de modifier l'entrée Sud du village, de réparer quelques bordures de trottoir, de réaménager l'accès et la placette aux bennes à verre perdu et biodéchet, ainsi que le déplacement de l'abri bus (de la rue du Buhly à la rue de Wittisheim). Reste encore à finaliser les espaces verts.









Mise en place d'un mât pour les antennes mobiles.

Cet automne, la commune sera dotée d'un mât pour accueillir les antennes puisque les opérateurs considèrent notre commune comme zone blanche pour les réseaux mobiles. Les études préliminaires sont actuellement en cours et le raccordement électrique se fera courant de l'automne. Afin de répondre aux craintes de certains riverains, nous avons sollicité l'organisme missionné par l'Etat (Agence Nationale des Fréquences) pour



faire des mesures de champs magnétiques à trois emplacements différents, à savoir : impasse du Chou, à proximité de l'école et dans la rue du Postweg. Un comparatif sera réalisé avant et après la mise en service de cet équipement.

Le 14 juillet de nouveau en public

Cette cérémonie du 14 juillet revêtait un caractère tout particulier. Elle était la première manifestation communale ouverte au public depuis les dernières élections municipales de mars 2020.

Avec ses adjoints, le maire Christian MEMHELD a procédé au dépôt de gerbe au monument aux morts avant que ne retentisse la sonnerie aux morts interprétée par la musique Union, suivie par la Marseillaise.



De nombreux villageois se sont rassemblés sur la place devant l'église entourant les musiciens et les pompiers.

Le maire a rappelé la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité ». "Elle ne saurait être complète sans la valeur ô combien importante de « Laïcité ». Il est important de rappeler, en effet, que la République sans la laïcité n'est plus vraiment la République, car elle se désagrège alors en communautés, ou chacun, renvoyé à son identité singulière, se sépare, se distingue, au lieu de se fondre dans le creuset commun de la citovenneté Le maire a ensuite remis la médaille de bronze au Sergent Chef Grégory Hirsch, la médaille d'argent au Caporal Chef Christian Breysach, la médaille d'argent au Caporal Chef Michel Steiner, l'insigne de Caporal Chef à Alexandre Koch, l'insigne du SDIS 67 à Julie Meyer et l'insigne du SDIS 67 à Fabien Meyer. Il a remercié tout particulièrement Julie Meyer, Michel Steiner et Fabien Meyer, les 3 récentes recrues qui ont secouru le corps local des sapeurs-pompiers, car sans eux, celui-ci n'existerait plus. Après avoir remercié tous les présidents d'associations, leurs dirigeants et membres, le maire a remis livre chaque lauréat brevet collèges du des Le traditionnel Wecka du 14 juillet a été distribué aux tables lors du verre de l'amitié qui a suivi dans la cour de l'école, et ce dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Fête des ainés

Nous avons traversé et traversons encore une période particulièrement difficile à supporter et certains d'entre nous ont été bouleversés par le départ subit de proches, de camarades, de connaissances... Cette pandémie nous a profondément affectés et changé nos habitudes.

Comme partout, le traditionnel repas des ainés, événement de retrouvailles convivial, a dû lui aussi être annulé. Nous espérons que le colis distribué a atténué un peu votre frustration et que nous puissions tous nous retrouver pour le prochain repas de Noël.

Nous formulons donc l'espoir que cette fête puisse avoir lieu le 9 janvier 2022. Notez d'ores et déjà cette date sur votre calendrier en sachant que tout dépendra de la situation sanitaire en place à cette époque-là.

Rappel inscription mairie pour nouveaux arrivants

Pensez à venir vous inscrire en mairie munis de votre pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et éventuellement de votre livret de famille pour les enfants. A cette occasion, vous pourrez également vous inscrire sur la liste électorale de la commune.

Sirène

A partir du mois d'octobre, la sirène retentira à nouveau tous les premiers mercredis du mois à 11 h 50 pour des essais mensuels. Ne vous effrayez pas !!!!!



Passage du jury des maisons fleuries.

C'est le mardi 3 août que les membres du jury des maisons fleuries: Marthe Block et Bernard Bucher d'Artolsheim, Huguette Barondeau et Justin Fahrner de Wittisheim, Christelle Adolph Sundhouse Jean-Luc et Schneider de Mussig, accompagnés par des membres



de la commission locale et de Stéphane Saintpaul ont effectué la tournée dans les rues du village.

Les réalisations florales des habitants de Bindernheim et de la commune ont pu être évaluées depuis la cariole mise à disposition gracieusement par Anny Schalk et véhiculée par Dany l'employé communal. Le jury confortablement installé a ainsi pu apprécier les efforts fournis, constater de belles réalisations malgré la météo défavorable et n'a pas hésité à donner des coups de cœur pour la créativité et l'originalité de certains fleurissements. Les membres ont aussi souligné le travail des ouvriers communaux pour la qualité du fleurissement communal. Leurs félicitations vont également à l'équipe de bénévoles qui embellit le village.

Nettoyage Parc



Samedi 18 septembre, vingtaine bénévoles ont consacré la matinée à désherber les allées du parc intergénérationnel pour le confort de tous les utilisateurs L'équipe municipale remercie tous ces citoyens qui ont prêté main forte.



Associations

FCB - CSUB

Les licenciés des deux associations ont repris les entrainements et les compétitions dans leur club respectif.

Les deux présidents sont particuliérement contents de la réussite des soirées Aftework que les deux clubs ont organisé en commun.

Venez les encourager



BADMINTON

Les séances de Badminton reprendront mi octobre (travaux dans la salle en cours).

Les différents créneaux de séances sont :

Lundi à partir de 20h Vendredi à partir de 20h30 (en cas d'inoccupation de la salle)

Tous les fous du volant, venez nous rejoindre, nous acceptons volontiers les débutants

Renseignements soit par le biais de la page Facebook "Badminton Club Bindernheim " ou par mail "ka.schmitt@orange.fr"



APEPA

VENTE DE FROMAGE



L'association des parents d'élèves, organise comme chaque année une pré vente de fromages du Jura.

La livraison aura lieu le 20 octobre 2021

Le bon de commande sera distribué aux élèves de l'école mais également dans toutes les boites aux lettres du village. (Retours pour le 8 octobre 2021)

La somme récoltée sera redistribuée aux coopératives scolaires, afin de participer au financement des projets pédagogiques et des sorties scolaires !

N'hésitez pas à en parler autour de vous : famille, amis, travail !!!!

DON DU SANG

Malgré cette période de pandémie et le respect du protocole sanitaire, les DONNEURS DE SANG ont répondu présent à nos collectes. MERCI à tous ceux qui ont eu le courage de venir tendre le bras pour la bonne cause "Le Don du Sang"

Bindernheim le 7 Avril 81 donneurs avec 3 premiers Dons

Witternheim le 2 Juin 52 donneurs avec 2 premiers Dons

Bindernheim le 28 Juillet 56 donneurs avec 5 premiers Dons



Les prochaines collectes de l'année 2021 sont :

Witternheim 6 Octobre Bindernheim 1^{er} Décembre

Noter les dates des collectes de sang en 2022 :

Bindernheim mercredi 6 Avril 2022
Witternheim Bindernheim mercredi 10 Août 2022
Witternheim mercredi 5 Octobre 2022
Bindernheim mercredi 7 Décembre 2022



RAYONS DE SOLEIL

Après cette longue période d'inactivité, l'association Rayons de soleil de BINDERNHEIM reprend tout doucement ses activités récréatives

- ➤ Pétanque mercredi à 14h au parc (masque obligatoire)
- Scrabble jeudi à 14h au caveau à la mairie à partir du 16 septembre
- Cartes et autres jeux de société à la salle polyvalente, salle du haut à 14h

Reprise le vendredi 10 septembre - 24 septembre

8 octobre - 22 octobre

5 novembre - 19 novembre

3 décembre

Pass sanitaire et masque obligatoires



Que tous ceux qui ont envie de passer un bon moment en toute convivialité se joignent à nous. Vous êtes les bienvenus

Bonne rentrée

La Présidente Solange BORTOT

POMPIFRS

La distribution des calendriers pour l'amicale se fera le 11 novembre à partir de 10h00 en porte à porte si les conditions sanitaires le permettent.



Merci de leur réserver un accueil chaleureux



PAROISSE

M. Victor KARPENKO a réalisé entre 2019 et 2021 plusieurs restaurations d'œuvres pour le compte de la paroisse Saint-Ulrich de BINDERNHEIM.

Pour permettre à tout un chacun de profiter de ce patrimoine restauré, il vous est proposé une visite virtuelle de l'église de BINDERNHEIM, d'une durée de deux minutes. En version française ou en version allemande.

Disponible via internet sous l'adresse :

https://eglise-bindernheim.fr

ou par smartphone via le QR code :



Ecole



Madame Valérie BOSAL a en charge la classe des petits et moyens soit 21 élèves

L'année scolaire a débuté le jeudi 2 septembre et le protocole sanitaire mis en place l'année scolaire passée est toujours en vigueur. Les gestes barrières continuent donc à être respectés.



Mme Rachel JEHL-MEYER et Mme Lucile MOGE la classe des grands et le CP soit 18 élèves

Madame Armelle SPATZ et Madame Tiffany MOIOLI sont les ATSEM de ces deux classes.



Madame Marie ADAM (en remplacement de Mme Marie-Rose BILLAND) a en charge la classe de CE1 et CE2 soit 26 élèves



Madame Sophie CORTINOVIS a en charge la classe de CM1 et CM2, soit 21 élèves et sera déchargée le vendredi par Madame Lucile MOGE

Mme Anne OBRECHT continue son travail au sein de l'équipe. L'effectif global de l'école se maintient avec un effectif total de 86 élèves.

Périscolaire

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2021, le périscolaire CCRM accueille en moyenne 52 enfants (de 4 à 11 ans) le midi et une vingtaine pour le gouter dans la salle polyvalente de Bindernheim. Le(la) Directeur(trice) n'est pas encore recruté(e); en attendant c'est Emmanuelle ANNECHINI, Coordinatrice Périscolaires, qui gère cette nouvelle structure.

L'équipe d'encadrement est composée comme suit :

Accueil du midi : Emmanuelle / Tiffany / Annick / Gaétan / Mélanie / Léa

Accueil du soir : Emmanuelle / Tiffany / Gaétan / Mélanie







Les coordonnées du périscolaire de Bindernheim sont :

Téléphone: 06.74.33.31.32 / Courriel: peri.bindernheim@agf67.fr

S'BINDRER JEUX

E

LECTUR

R B

R

E S

E R B D

E

OOTC

E

E

I A M I R

E G

C

A

E

R

CU

L

V



Mots Mêlés

- ← ALGEBRE
- ↑ BANC
- ← BREVET
- → BUREAU
- / DONLA
- CAHIER
- → CALCUL
- ← CRAIE
- ↓ DEVOIR
- ▼ DICTEE
- → DIRECTEUR

- ↑ ETUDE
- EXAMEN
- → LECTURE
- ← PRIMAIRE
- ↑ PRINCIPAL
- ← PROVISEUR
- ↑ PUPITRE
- ↑ TABLEAU



0	E	Α	U	N	-	C
	E	X	L	Α	Р	N
	D	1	Α	В	U	1
	5	E	Н	М	Р	R
	Т	G	E	Α	Ε	Р
	Е	1	Α	R	С	N

Devinette

On se met par deux pour former mon premier.

Mon second se fait au crayon, à la plume ou au pinceau.

Mon tout suit les vacances.



Solution : rentrée (rang-trait)

Jeu des 7 erreurs





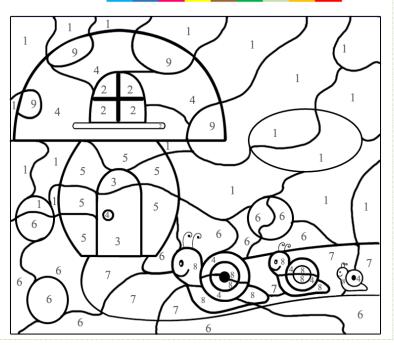
SUDOKU

7							6	1
		6		7	2		8	
2	9	8	6		1			5
9	8			4				
	1	4	2			5	9	
6		5	1	9		4	3	
4			8	1		3		7
	3	1		5	9	6	2	
		7	3			8		



Coloriage Magique

1 2 3 4 5 6 7 8 9



S'BINDRER CARNET

(70 ANS ET PLUS)

ANNIVERSAIRES

Mois de septembre		Mois d'octobre		
05.09.1927	Mme CHEVASSU née VETTER Raymonde	02.10.1950 04.10.1938	M.SCHOTT Bernard M. BUEB Robert	
05.09.1951 08.09.1949	M. BILAND Tharcisse M.WOLFF René	12.10.1935 13.10.1941	M. HORNUNG Joseph M. HOFFER Gilbert	
11.09.1935	Mme GOETZ née SIMLER Pierrette	19.10.1950	Mme BAUER née Gargowitsch Marie- Louise	
13.09.1944 13.09.1947	Mme SUHR née HIGEL Marie M. JOUGNOT François	20.10.1932	Mme ROHMER née ACKERMANN	
14.09.1938 26.09.1939	Mme JAEG née GERHARD Alice M. FINDELI Jean-Michel	25.10.1947 31.10.1944	Suzanne M. ACKERER Jean-Paul Mme BITTINGER née	
27.09.1940	Mme MARTIN née SPATZ Alphonsine	31.10.1944	WOLLENBURGER Alphonsine	

Mois de décembre

Mois de novembre			03.12.1941	Mme PFRIMMER née REMETTER Anne
	03.11.1946 09.11.1938 11.11.1943 12.11.1940 12.11.1944 12.11.1944 17.11.1948 22.11.1951 25.11.1922	Mme SAAS née EHL Gabrielle M. JAEG Gaston M. BARONDEAU André Mme KIENER née IMBS Constance M. TESKE Wolfgang M. WOLLENBURGER Bernard M. EDEL Justin M. FUCHS Patrice Mme BALTHAZARD née DIDIER Cécile	04.12.1951 06.12.1939 07.12.1943 09.12.1939 11.12.1943 13.12.1950 17.12.1945 19.12.1944 25.12.1950	Mme CHAMPENOIS née GOELLER Jeanine Mme LUDWIG née IMBS Antoinette Mme HOFFER née ECK Lydia M. BITTINGER Jean-Claude M. IMBS Pierre M. BECHTEL Jean-Paul Mme BARONDEAU née KAAG Marie-Anne Mme IMBS née SCHALK Françoise M. GUTH Joseph
				<u> •</u>
			27.12.1951	M. SIEGEL Jean-Louis



NAISSANCES

10.05.2021 Alba FRITSCH (11 rue de Sundhouse)

21.05.2021 Loan SCHAEFFER (6 impasse de la source)

10.06.2021 Timéo CHAPPUIS (3d rue du Sel)

02.07.2021 Lise-Rozalèn HERR MIGUET (25 rue de Diebolsheim)

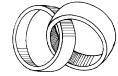
07.07.2021 Cassandre CLAISSE (3 rue des Cerises)

10.08.2021 Agathe et Romane VOELKEL(10 rue des Reines-Claudes)

27.08.2021 Maïwenn RIDZON (16 rue de Wittisheim)



19.06.2021 Mme Anne KOESSLER et M. Franck SPATZ 03.07.2021 Mme Mélody NOSS et M. Michel STEINER





NOCES DE DIAMANT : 60 ans de vie commune

21.07.1961 M. et Mme BUEB Robert

03.06.2021	M. HERR Jean-Pierre a Selestat
08.06.2021	M. KUEHN Joseph à Obernai
12.08.2021	Mme LAEMMEL née HOLTZ Annette à Bindernheim
18 08 2021	Mme LETTRY Amélie à Colmar

Rédaction: Daniel MARTIN, Christian GERBER, Denise ADOLF, Jenny WANTZ, Rachel BISCHOFF, Franck MATHIS, Jean-Noël MOSSER, membres de la commission communication,

Christian MEMHELD, maire, Isabelle BAEHR, adjointe et Dorine BECK, secrétaire.